

Revue d'Economie Théorique et Appliquée

Volume 1

Numéro 2

Déc. 2011

Augustin Foster Chabossou & Yves Yao Soglo : Impact du rationnement de l'offre des services institutionnels sur la corruption en Afrique : Analyses et implications

Venant C. Quenum : Le Bénin pouvait t-il se développer entre 1960 et aujourd'hui ? Une analyse comparative de son stock de capital humain et de son système éducatif

Jude C. Eggoh : Développement financier et croissance économique : un modèle simple à équilibres multiples

Magloire Lanha : Le prêt de groupe de caution solidaire : efficacité et jeux

Félix C. Biaou : Analyse économique des déterminants du choix des énergies de cuisson dans la commune d'Abomey-Calavi (Bénin)

Yves B. Quenum & Dorian Montcho : Effets des politiques agricoles sur l'offre de riz local dans la commune de Glazoué au Bénin : une application du modèle de ménage paysan

Roch Edgard Gbinlo : Déterminants du tri des déchets ménagers au Bénin : cas de la ville de Cotonou

© The Theoretical and Applied Economic Association

Editeur

- Magloire Lanha, Université d'Abomey-Calavi

Comité scientifique

- Fulbert Amoussouga Gero, Université d'Abomey-Calavi
- Adama Diaw, Université Gaston Berger – Saint Louis
- Henri-François Henner, Université d'Auvergne
- Moustapha Kassé, Université Cheikh Anta Diop
- Ahmadou Aly Mbaye, Université Cheikh Anta Diop
- Germain Ndjieunde, Université de Yaoundé II Soa
- Albert Ondo Ossa, Université Omar Bongo
- Mama Ouattara, Université de Cocody
- Jean-Paul Pollin, Université d'Orléans
- Patrick Villieu, Université d'Orléans

Comité de lecture

- Denis Acclassato Houensou, Université d'Abomey-Calavi
- Désiré Avom, Université de Yaoundé II Soa
- Akoete Ega Agbodji, Université de Lomé
- Zié Ballo, Université de Cocody
- Barthélémy Biao, Université de Parakou
- Hervé Diata, Université Marien NGOUABI
- Mouhamadou Fall, Université Gaston Berger – Saint Louis
- Charlemagne Igue, Université d'Abomey-Calavi
- Kako Nubukpo, Université de Lomé
- Wautabouna Ouattara, Université de Cocody
- Idrissa Ouédraogo, Université Ouaga II
- Felwine Sarr, Université Gaston Berger – Saint Louis
- Pam Zahonogo, Université Ouaga II

Secrétariat de rédaction

- Augustin Chabossou, Université d'Abomey-Calavi
- Jude Eggoh, Université d'Abomey-Calavi
- Magloire Lanha, Université d'Abomey-Calavi

Publicité et abonnement

Page de couverture et résumé des articles sur le site de la revue : www.retanet.org
Prix du numéro : XOF 5 000 ou 10 €

Impact du Rationnement de l'Offre des Services Institutionnels sur la Corruption en Afrique : Analyses et Implications

Augustin Foster CHABOSSOU

*Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches en Développement, Faculté des Sciences
Economiques et de Gestion, Université d'Abomey-Calavi (UAC)*

Email: achabossou@yahoo.fr

Yves Yao SOGLO

*Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches en Développement, Faculté des Sciences
Economiques et de Gestion, Université d'Abomey-Calavi (UAC)*

Email : ysoglo@yahoo.fr

Résumé : Ce papier analyse l'effet de l'offre institutionnelle sur la corruption en Afrique. Le déficit et le rationnement des services institutionnels et par conséquent les coûts élevés de ceux-ci sont les principales causes de la persistance d'un niveau élevé de corruption dans les administrations et tous les secteurs de l'économie des pays africains. L'objectif de cet article est d'analyser l'effet de l'offre institutionnelle sur la corruption en Afrique. La corruption a pendant longtemps été tenu à l'écart de l'analyse économique parce qu'elle est considérée comme un échange non marchand issu des dysfonctionnements de l'économie. Or la corruption est un phénomène marchand. Nous tentons de montrer comment se forme cette offre et de délimiter la zone initiale d'intervention de la corruption. Cette analyse montre en outre que le manque de moyens financiers n'est pas la cause réelle du rationnement des services publics mais un manque de volonté politique et un manque de rigueur.

Mots clés : Biens publics – Rationnement – Corruption – Offre – Demande – Afrique

Classification JEL : D73 - D63 – H41 - H83 – N47

Impact of Rationing of the Institutional Services Supply in Corruption in Africa: Analysis and Implications

Abstract: This paper analyses the institutional services supply effects on corruption in Africa. The deficit and the congestion of public services and thereby the high costs of those are main causes of the persistence of high level of corruption in administration and the whole sectors of the economy in Africa. This paper aims to analysis the effects of institutional services supply in corruption in Africa. Corruption has been for a long time kept in the background of the economic analysis because it is considered as a non market activity coming from some economic malfunction. Corruption is a mercantile phenomenon. We try to show how this supply forms and to delimit the initial operating zone. Moreover this analysis suggests that the lack of financial resources is not the real cause of public services congestion but the lack of politic motivation and a lack of rigour.

Keywords: Publics goods – Congestion – Corruption – Supply – Demand – Africa

JEL Classification: D73 - D63 - H11 - H83 – N47

1. Introduction

Longtemps considérée comme un sujet tabou ou encore un phénomène ne relevant pas du champ de l'analyse économique, la corruption se révèle de plus en plus comme un phénomène central de l'économie du développement. Son ampleur dans les pays en développement, les coûts économiques et sociaux qu'elle génère, les obstacles qu'elle constitue à la réalisation des réformes économiques ou des infrastructures de qualité, en font un phénomène dont l'analyse minutieuse s'impose aux économistes du développement. Un regard scientifique neutre des économistes est d'autant plus urgent que plusieurs institutions dont celles de Bretton Woods affichent clairement aujourd'hui leur volonté d'amener les gouvernements des pays en développement à faire de la lutte contre la corruption, et au-delà, la bonne gouvernance, l'une de leurs préoccupations majeures (Ouattara, 2007).

Sans se référer aux aspects politiques, on peut dire que la corruption a ordinairement trait à l'utilisation d'une position officielle pour des gains privés. Lorsqu'un officiel qui est l'agent à qui le pouvoir public a confié des tâches, s'engage dans une activité malfaisante dans le but d'un enrichissement privé, on parle de corruption. Un acte de corruption est donc tout acte délibérément pris dans l'intention d'extorquer de l'argent ou tout autre gain ou bénéfice en encourageant ou étant complice d'activités ou de procédures illégales. Le bénéfice de la corruption peut aussi être obtenu par le harcèlement des citoyens à travers un abus de pouvoir ou d'autorité acquis par un contrat implicite ou explicite avec un tiers ou par une promesse solennelle d'agir de bonne foi.

Notre étude a pour objectif d'analyser l'effet de l'offre institutionnelle sur la corruption en Afrique. Les services institutionnels sont la santé, l'éducation, la justice, la sécurité, la douane, etc. Ainsi la suite de notre analyse s'articule comme suit. Dans la section 2 nous définissons la corruption. La section 3 nous permet de montrer que la corruption est un phénomène d'échange qui suppose une offre et une demande. La section 4 est consacrée aux fondements de la corruption en Afrique. Il sera démontré à la section 5 que la corruption est engendrée par un rationnement de l'offre des services institutionnels. La section 6 permet d'évoquer le lien entre la culture de la chose publique, le bien public et la corruption en Afrique. Enfin, des recommandations seront faites.

2. Corruption : définition et concept

Le mot corruption possède des connotations très différentes selon la période et le lieu de son utilisation. Cette variation s'opère par rapport à la perception de la rationalité sociale ou de l'irrationalité du phénomène (Cartier – Bresson, 1992). L'expression "corruption" tire son origine du mot latin "*corruptio*" qui signifie

pourrissement. Aujourd'hui, la notion de corruption a un sens plus large. Elle évoque l'idée de tout ce qui est contraire à la morale. Sur le plan juridique, la corruption est le fait d'abuser d'un mandat électif, de son pouvoir, de son autorité, de ses fonctions ou de son emploi, en vue de tirer un profit personnel, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son emploi. Elle est active ou passive et concerne autant le corrompu que le corrupteur, aussi bien dans les secteurs public que privé. Plus qu'une approche étymologique ou juridique, la corruption peut être définie comme un mal à facettes multiples. C'est une déviance comportementale des hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs et responsabilités ; c'est l'abus d'un pouvoir public à des fins privées. Elle est aussi exprimée par la formule suivante :

Corruption = Situation de monopole + Pouvoir discrétionnaire – Responsabilité.

Dans une définition, Alesia et Weder (2002) présentent la corruption comme l'utilisation abusive de la propriété de l'Etat par des fonctionnaires pour en tirer un gain personnel. L'acte de corruption peut être initié, soit par un agent de l'Etat, soit par un usager de service public. La corruption est ainsi vue comme un comportement déviant des fonctionnaires vis-à-vis des normes de l'administration. C'est ainsi que Nye (1967) définit la corruption comme « *un comportement déviant par rapport aux obligations normales d'un fonctionnaire pour des raisons privées (famille, relations), pécuniaires ou de gains de statut ; ou qui viole les règles de fonctionnement à la suite d'influences privées. Ceci implique l'acceptation de pots-de-vin (comme récompense d'un changement de position) ; du népotisme (don, patronage, attribués par relation et non par mérite) ; d'une mauvaise allocation (appropriation de ressources publiques à des fins privées)* ». Lui (1996) précise que la propriété étatique peut prendre la forme d'une licence d'importation, d'un passeport, d'une disposition réglementaire, de l'attribution de marchés publics, de services fiscaux, etc.

Les formes de la corruption couramment pratiquées dans les pays en développement s'observent à travers : les pots de vin, les largesses démesurées à des décideurs ; les fraudes fiscales ou douanières ; la surfacturation des services à l'Etat ; la sous-facturation des redevances à l'Etat ; les malversations et, les trafics d'influence, la concussion, le favoritisme à l'occasion des marchés publics et l'achat de conscience. Les domaines les plus touchés par ces pratiques sont l'administration publique (santé, éducation, etc.) en général et l'administration financière de l'Etat (impôts, douanes, et marchés publics), le marché politique et la justice. Si, dans les pays développés, la corruption correspond à une imperfection démocratique, le phénomène renvoie dans les pays en développement à des constats plus lourds et plus alarmants. Par exemple, à l'inverse des pays développés, les fonctions régaliennes sont massivement affectées (Cartier – Bresson, 1998).

Les travaux de Celentani et Ganuza (2002) attestent que la corruption existe aussi sous forme d'un échange, d'une faveur ou d'une facilité au service public ou d'un passe-droit contre un dessous de table monétaire ou encore une faveur réciproque. Elle se réalise d'autant plus facilement que l'agent public concerné jouit d'un pouvoir discrétionnaire dans la fourniture du service public dont il a la charge. C'est pourquoi, elle est considérée, à juste titre, comme un délit (Ouattara, 2007). En conclusion, la variété de définitions employées peut se regrouper d'après Heidenheimer (1970) en trois grandes catégories. Une première catégorie suit la piste d'une définition centrée sur les devoirs de l'administration. Un deuxième groupe de définitions discute de la corruption par rapport à l'intérêt public. Enfin, le troisième groupe développe une définition à partir d'une analyse centrée sur le marché de la corruption. Cette dernière variété fait l'objet de la section suivante.

3. La corruption : un phénomène d'échange

Un acte de corruption implique toujours et partout une activité d'échange entre deux parties : un offreur et un demandeur. En général, les deux parties gagnent de l'échange. La loi de J.B. Say sur les débouchés qui implique une relation de causalité selon laquelle l'offre crée sa demande semble alors être appliquée ici mais dans les deux sens. Il semble exister une relation de causalité entre l'offre et la demande de corruption qui va dans les deux sens.

En effet, l'offre de corruption crée sa propre demande. Pour comprendre cette relation d'échange, considérons un service au « *noir* » noté SN, le bien ainsi vendu, et examinons comment SN apparaît en nous référant par exemple aux importations dans un pays. Le prix d'un SN est un pot de vin et donc son acceptation est un acte de corruption. Mais ce pot de vin n'est pas toujours offert volontairement ou même initialement. Parfois le demandeur c'est-à-dire l'offreur de SN peut créer les conditions pour que l'acceptation du pot de vin apparaisse comme étant la meilleure des actions possibles pour son vis-à-vis.

Supposons qu'un individu après un long séjour à l'étranger rentre dans son pays avec des biens durables. Il est convaincu sur la base de la législation douanière en vigueur qu'il n'y a pas de paiement de droit d'entrée pour ces biens. Mais l'employé des douanes trouve un moyen de demander le paiement d'un montant substantiel de droit de douane. Supposons qu'il accepte de payer officiellement ; donc de payer au Trésor public et que l'agent de la douane lui explique qu'il serait prêt à l'aider en échange d'un pot de vin. Il s'agit là d'une tentative pour commettre un acte de corruption. L'employé de la douane essayant d'user de ses pouvoirs officiels pour obtenir un avantage privé. Supposons qu'en dépit des possibilités qui lui sont offertes (la dénonciation, la justice, les tracasseries, etc.) l'individu décide du choix du pot de vin c'est-à-dire d'acheter le SN. On constate

aisément ici que la demande de SN a été instrumentalisée et incitée par l'offreur. L'offre de la corruption a ainsi créée sa propre demande.

Supposons maintenant que l'individu veut faire rentrer dans le pays des biens en contrebande ou des biens à déclaration falsifiée. Même s'il a du pouvoir et peut agir par influence sur l'employé de la douane, supposons qu'il préfère la discrétion d'un pot de vin c'est-à-dire que sa préférence va à l'achat de SN. Supposons qu'en dépit des options en sa possession comme la détection de la faute comme une action conformiste, ce qui peut l'exposer à de possibles enquêtes et donc à d'éventuelles poursuites, le douanier cède à la tentation et choisit une action opportuniste. Le choix final reflètera les contraintes de l'employé de la douane dans la réalisation de ses actions. L'option conformiste est probablement la moins risquée mais l'option opportuniste apparaît comme la moins coûteuse en termes de tracasserie administrative notamment et la plus rentable. On voit ici que la demande de la corruption a créé sa propre offre puisque le douanier est clairement engagé dans un acte de corruption.

Les deux scénarios montrent comment la corruption commence. Il apparaît juste de dire qu'il est difficile de désigner qui motive qui entre offreur et demandeur. En maturité, offreur et demandeur se cherchent mutuellement comme sur un marché organisé à cause de l'effet de l'apprentissage et de la répétition du jeu. L'individu retournant au pays ayant choisit l'option de la corruption aura tendance à éviter les agents de la douane qui ne consentent pas. Par ailleurs, il aura tendance à rapporter ses faits à des amis et frères en les invitant instamment à agir de même dans des situations pareilles. Ainsi dans un premier temps l'offre de pot de vin a créé sa propre demande et dans un second temps et au fur et à mesure l'offreur n'a plus besoin de s'investir dans l'exercice consistant à convaincre l'autre des bénéfices de la corruption. Le processus devient ainsi auto-entretenu. De même l'employé de la douane qui initialement a involontairement accepté le pot de vin aura désormais tendance à rechercher les contrebandiers et tous les autres acteurs de l'évasion fiscale parce que ceux-ci sont pour lui des sources potentielles de revenu. Là aussi le processus aura tendance à l'auto propulsion tant qu'un marché de SN ne sera pas régulièrement établi.

4. Les fondements de la corruption en Afrique

La faiblesse de l'offre institutionnelle en Afrique est à l'origine de plusieurs dysfonctionnements qui plombent le développement du continent. Parmi les nombreux problèmes il y a la corruption qui gangrène la quasi-totalité des secteurs ; la corruption n'est pas seulement présente dans les pays en développement en particulier l'Afrique. Mais à l'inverse des pays développés, les primes incitatives, les pots de vin et l'extorsion de fonds sont fréquents dans les

pays africains. En effet, les contrôles de la gestion des affaires publiques rendent difficiles la corruption dans les pays européens. On note cependant dans ces pays des financements douteux des partis politiques, et des montages financiers de partis politiques, mais la corruption n'y est pas systémique. Il en est ainsi parce que les droits de propriété sont respectés, les fonctionnaires sont bien rémunérés et il existe des institutions matures. L'offre des services publics est suffisamment importante pour supprimer l'incitation à vouloir en bénéficier avant tout le monde.

La situation est différente dans les pays africains. L'insuffisance de l'offre institutionnelle rend la corruption tellement perceptible que plusieurs pays du Continent sont régulièrement classés parmi les plus corrompus du monde, les cas du Nigéria et du Cameroun sont là pour nous édifier. Les rapports de *Transparency International* (2008, 2009, 2010) font état de ce que dans beaucoup de pays africains les lois ne sont pas respectées, sont contournées ou carrément inexistantes. L'absence de contrôle met donc le plus souvent les fonctionnaires dans une position de monopole qui leur permet d'extorquer des fonds aux usagers avant de rendre le service public pour lequel il reçoit une rémunération.

L'analyse de la contribution de l'insuffisance de l'offre institutionnelle à la corruption peut donc être faite sous deux angles : l'instabilité institutionnelle qui résulte de l'insuffisance de l'offre institutionnelle (lois et cadre juridique) et le manque ou l'inexistence de fonctionnaires qualifiés ou encore le manque de fonctionnaires tout simplement.

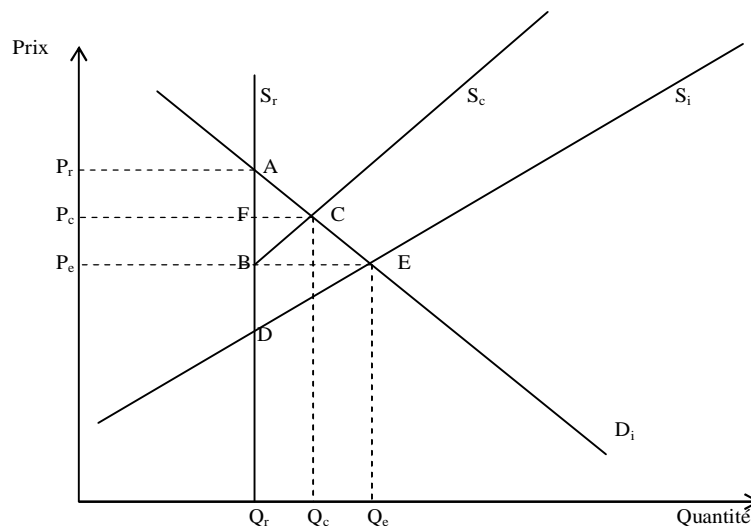
Le cadre institutionnel possède un caractère non rival c'est-à-dire que les lois peuvent, si elles existent, servir simultanément à plusieurs individus. Les fonctionnaires par contre c'est-à-dire les personnes chargées de faire respecter la loi ont un caractère rival. Un fonctionnaire utilisé pour un travail précis ne peut pas servir au même moment ailleurs. La conjonction de ces deux situations conduit à un rationnement de l'offre institutionnelle ou crée une situation de monopole pour les agents du service public en Afrique.

5. La corruption et le rationnement de l'offre de services institutionnels

Le déficit et le rationnement des services institutionnels et par conséquent les coûts élevés de ceux-ci sont les principales causes de la persistance d'un niveau élevé de corruption dans les administrations et dans tous les secteurs de l'économie des pays africains. Le rationnement est l'insuffisance ou la réduction volontaire des services publics par les agents publics dans le but de créer une surenchère. La corruption a pendant longtemps été tenue à l'écart de l'analyse économique parce qu'elle est considérée comme un échange non marchand issu des dysfonctionnements de l'économie. Or la corruption est un phénomène d'échange qui veut que chaque offre crée sa propre demande et inversement. La création d'un service public ouvert à tous entraîne, par hypothèse, une hausse permanente de la demande de ce

service, supérieure à l'évolution de l'offre. La rareté des services publics dans les pays en développement engendre la création des files d'attente. Plus celles-ci sont importantes et plus le bien est indispensable, plus les agents économiques seront prêts à payer un surprix pour un accès privilégié. En présence des prix libres et des prix administrés, les biens qui se vendent aux prix administrés en dessous du prix de marché libre sont rares et la concurrence entre les agents économiques pour se les procurer favorise la corruption (Cartier – Bresson, 1998). Nous montrons ici comment se forme cette offre et délimitons la zone initiale d'intervention de la corruption.

Graphique 1. Coût social de la corruption due au rationnement des services publics



Les agents économiques expriment une demande des services institutionnels D_i et l'équilibre est établi au point où la demande égalise l'offre S_i (point E). A ce point la demande des services institutionnels est Q_e et le prix à l'équilibre est P_e . C'est le prix à payer pour jouir des services institutionnels. Autrement dit, au point E, la demande des services institutionnels (Q_d) est égale à l'offre (Q_s) de ces services. Soit $Q_d = Q_s = Q_e$. Dans ce cas, il n'y a pas rareté des services publics et donc le rationnement n'est pas possible.

Compte tenu de nombreuses contraintes dues notamment au manque de moyens financiers, l'Etat rationne l'offre des services institutionnels et ne fournit que la quantité Q_r (avec $Q_r < Q_e$) qui ne suit plus la hausse permanente de la demande. En présence de rationnement, la courbe d'offre devient S_r . Ce rationnement exprime l'insuffisance de services dans tous les domaines publics : insuffisance de juges et de tribunaux, manque de policiers, d'infrastructures (routes, écoles, hôpitaux, etc.), d'enseignants, etc. Cette offre rationnée coupe la courbe de demande au point A et le nouveau prix des services institutionnels est P_r (avec $P_r > P_e$). Il s'en suit une

perte de bien-être social lié à la demande des services institutionnels (triangle ADE) qui est socialement sous optimal. Il est à noter que la perte de bien-être n'est pas seulement liée à l'augmentation du prix des services institutionnels mais également à la rareté de ces derniers.

Les fonctionnaires ou agents publics exploitent cette situation et proposent leurs services à des agents économiques en quête de services institutionnels devenus rares. La courbe d'offre avec corruption est S_c . La transaction se fait à un prix P_c tel que $P_e < P_c < P_r$. La conséquence de cette situation est l'augmentation illégale ou informelle de l'offre institutionnelle (Q_c). Par exemple, on peut citer l'existence de faux actes d'Etat civil, l'existence d'une police parallèle, etc. Il s'agit d'une situation de recherche de rente. La corruption a permis une nouvelle redistribution de la richesse collective. Cette redistribution constitue, pour les différentes parties engagées dans l'acte de la corruption, une opportunité pour récupérer en leur profit personnel une partie de la perte sociale. La partie sauvée de la perte sociale est représentée par l'aire (ABC). Ainsi les agents économiques récupèrent (ACF) et les fonctionnaires (BCF). Le rationnement de l'offre des services institutionnels engendre donc la corruption. La recherche de rente (BCF) conduit les fonctionnaires à instaurer un monopole dans la fourniture des services institutionnels.

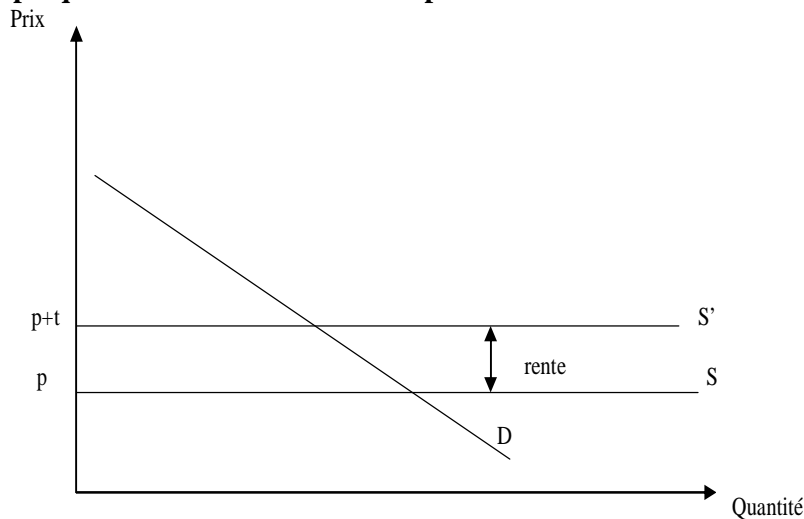
En effet, la corruption est une situation particulière de recherche de rente où les agents du service public sont en nombre insuffisant et se retrouvent en situation de monopole pour certains services de l'Etat. Même si le service de l'Etat n'est pas contrôlé, on peut cependant faire l'hypothèse que sa recette est contrôlée et on s'attend à ce que l'agent du service public fasse une encaisse déterminée. Un agent dans cette situation fait le travail de l'Etat et rajoute au prix officiel du service une rente qui peut être analysée comme une taxe. L'incitation à passer avant tout le monde et l'intimidation peuvent rendre les usagers complices d'un tel système.

De tels comportements sont observés par exemple à la douane, dans les hôpitaux. La théorie économique explique comment une taxe du monopole conduit à l'augmentation des prix et à une réduction du surplus du consommateur, c'est-à-dire à une perte de bien-être social (*deadweight cost*).

Nous pouvons supposer que l'offre en situation de monopole est parfaitement élastique. C'est le cas pour beaucoup de services publics pour lesquels le prix est fixé (établissement de pièces d'identité, délivrance de visas, services médicaux, etc.). L'agent de service public rajoute sa rente et la nouvelle offre conserve la même forme que la précédente, c'est-à-dire qu'il n'offrira pas le service public si l'utilisateur ne lui paye pas sa rente. C'est souvent le cas aux frontières de plusieurs pays africains où le passage est assujéti au paiement d'une somme au policier. La demande des usagers est D et suite à la rente, l'offre passe de S à S' . Il s'agit de la monopolisation des services institutionnels qui se traduit par une hausse du prix

(qui passe de p à $p+t$) et d'une diminution de la quantité offerte ayant également pour effet de diminuer le bien-être des usagers et on obtient un équilibre non optimal au sens de Pareto.

Graphique 2. Le coût social du monopole de la fourniture d'un service public.



Ces deux exemples montrent que la corruption qui est resté pendant longtemps hors du champ de l'économie est un phénomène économique qui répond à la loi de Jean-Baptiste Say, qui veut que l'offre crée sa propre demande et inversement. Au-delà de toutes les raisons ethniques souvent évoqués pour expliquer la persistance de la corruption en Afrique, la raison principale est le manque du respect du bien public.

6. Culture du bien public et corruption en Afrique

Il est courant d'évoquer l'esprit communautaire des sociétés Africaines qui permet de tisser des liens sociaux et de responsabiliser les individus qui sont supposés "bien se comporter" pour ne pas être jugé par la société. Cependant, dans cette société africaine il y a des comportements opportunistes et une tendance à utiliser le bien public à des fins privées. L'idée que le bien public appartient à tout le monde est transformée en « la chose publique m'appartient ». L'esprit communautaire qui aurait dû être utilisé pour l'émergence des sociétés Africaines est détourné pour la satisfaction d'intérêts personnels et privés. Les pesanteurs sociales très fortes prédisposent les agents du service public à « rendre service » à un parent ou à un ami au mépris du respect du bien public. Il s'établit une coutume qui veut que l'Etat est une « vache à lait » qu'on peut traire sans ménagement. Ce genre de comportement est introduit jusque dans le langage des propos du genre

« voler l'Etat ce n'est pas voler ». Ainsi, tout groupe ethnique ou toute famille dont le membre est nommé à un poste de responsabilité s'attend à des largesses de la part du promu.

Pour endiguer le phénomène de la corruption, c'est à l'élite de donner le bon exemple. Mais le non respect des biens et services publics est profondément ancré dans les habitudes de l'élite Africaine. Les calculs politiques ou le désir de se maintenir à un poste entraînent le laxisme et une absence quasi-totale de contrôle. L'élite au pouvoir tolère et parfois encourage les comportements déviants dans un contexte où les salaires sont bas et le sous emploi quasi permanent. L'incapacité à trouver des solutions à la pauvreté et au sous développement conduisent à l'instauration d'une redistribution illégale du revenu à travers des situations de non paiement d'impôts, ou encore à une auto rémunération sensée compenser les salaires bas. Le respect du bien public est donc foulé au pied. L'élite obnubilée par le maintien au pouvoir, régleme peu. Les actions menées et les financements se font selon les orientations de la classe politique dirigeante du moment. Cette situation crée un sentiment d'insécurité qui décourage l'entreprise privée et les investissements étrangers. Le manque de respect du bien public et le peu d'empressement pour faire prendre des lois favorisent le rationnement de l'offre des services institutionnels et le monopole d'un groupe de fonctionnaires qui détournent les ressources et aides publiques. Il serait judicieux que des solutions idoines soient trouvées.

7. Conclusion et recommandations

La corruption est un phénomène très ancien mais qui constitue un obstacle au développement partout où elle sévit. Elle prend une grande ampleur à cause de la dégradation des mœurs, de la faiblesse des institutions (faiblesse des contre-pouvoirs, règle de droit vagues, rigides et inadaptées) et de l'impunité. La corruption fausse les règles du jeu démocratique et de l'économie de marché et elle est coûteuse pour la société. Les gouvernements peuvent et doivent réduire les occasions de corrompre ou d'être corrompu.

Notre analyse suggère que la cause réelle du rationnement des services publics est un manque de volonté politique et de rigueur. Il serait judicieux de renforcer les services institutionnels dans tous les secteurs car plus grand sera le rationnement, et plus le prix des services institutionnels sera élevé à cause de la corruption. Le risque est en effet un évincement de l'Etat quand la corruption proposera un prix en dessous du prix d'équilibre.

La corruption est un problème marchand qui répond à la loi de l'offre et de la demande. Elle est une conséquence directe du rationnement de l'offre des services institutionnels. La situation actuelle de la corruption en Afrique est dans sa phase

où l'offre de corruption excède sa demande, du fait du rationnement des services institutionnels et du manque de personnel. Cela crée ce qu'on a appelé les kleptocraties du monde en développement. La corruption est ainsi favorisée par le faible développement des droits de l'homme et de la propriété. L'extorsion des fonds aux usagers est courante du fait de la faiblesse de la société civile et du secteur privé. La solution la plus souvent préconisée pour lutter contre la corruption est le durcissement de la punition à l'endroit des corrupteurs et des corrompus. Cependant, la meilleure démarche serait de rechercher les causes de la corruption et de les extirper à travers le maniement de « la carotte et du bâton ». Les sanctions doivent être liées aux bénéfices marginaux tirés des pots-de-vin. Inversement, les récompenses doivent être liées à la valeur du service public fourni (Rose – Ackerman, 1998).

La lutte contre la corruption en Afrique exige l'augmentation des lois appropriées dans tous les domaines et il faudra également veiller à leur application. La loi sur la corruption, votée récemment au Bénin, s'inscrit dans cette perspective. En outre, les gouvernements doivent se familiariser avec les procédures pour éviter que la précipitation dans les procédures conduise à l'inefficacité de l'action publique. Il arrive en effet que dans son empressement à faire juger un supposé fossoyeur de l'économie, les gouvernements des pays Africains commettent des vices de procédure qui conduisent à l'extinction des procédures et dans certains cas au paiement par l'Etat de dommages et intérêts. Tout cela est favorisé par l'utilisation de vieilles lois du code civil hérité de la colonisation. Il est donc urgent que les pays Africains se dotent de lois sur l'impunité.

La solution la plus importante cependant est de continuer à renforcer l'éducation des populations et à relever leur niveau d'instruction. Une meilleure éducation devrait permettre de renforcer leur compréhension du bien public et favoriser l'émergence d'une société civile forte et influente, de cadres plus intègres, mais cela passe également par le bon exemple des dirigeants.

Malgré le prétendu pléthorique effectif de la fonction publique dans les pays Africains, il faut procéder à des recrutements de cadres compétents pour assurer un contrôle efficace de la gestion des services publics. Il faut instaurer une phase de contrôle intense de la gestion des services publics qui s'avèrera a priori onéreuse, mais aura l'avantage d'être un apprentissage du respect du bien public pour une augmentation du bien-être collectif.

Références bibliographiques

- Alesia, A. et B. Wedern (2002). « Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid? », *American Economic Review*, Vol. 92, Issue 4, pp. 1126 – 1136.
- Cartier – Bresson, J. (1992). « Eléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers-Mondes*, Tome 33, N°131, pp 581 – 609.
- Cartier – Bresson, J. (1998). « Les analyses économiques des causes et des conséquences de la corruption : quelques enseignements pour les PED », *Mondes en Développement*, Tome 26, N°102, pp 25 – 40.
- Celentani, M. et J. Ganuza (2002). « Corruption and Competition in Procurement », *European Economic Review*, Vol. 46, pp. 1273 – 1303.
- Heidenheimer, A. (1970). « *Political corruption: reading in comparative analysis* », New York, Rinehart & Winston.
- Lui, F.T. (1996). « Three Aspects of Corruption », *Contemporary Economic Policy*, Oxford University Press, Vol. 14, Issue 3, pp. 26 – 29.
- Nye, J.S. (1967). « Corruption and Political development: a cost-benefit analysis », *American Political Science Review*, 61, 417-427.
- Ouattara, W. (2007). « Dépenses publiques, corruption et croissance économique dans les pays de l'UEMOA : une analyse de la causalité au sens de Granger », *Revue africaine de l'Intégration*, Vol 1. N°1, Janvier 2007 pp. 139 - 160.
- Rose-Ackerman, S. (1998). « Une stratégie de réforme anticorruption », *Mondes en Développement*, Tome, 26, N° 102, pp. 41 – 54.